



AVIS n°13/2026

du 03 juin 2026

**concernant le projet de délibération
relatif au plan jeunesse
de la Nouvelle-Calédonie 2026-2034**

Présenté par la CCJS¹:

Le vice-président :

Monsieur Louis-José BARBANÇON

Le rapporteur:

Monsieur Jean-Jacques ANNONIER

Dossier suivi au BdE² par:

Mesdames Laetitia FRANCOIS, cheffe et
Giulia RAVIZZONE, secrétaire des
études.

¹ CCJS : commission de la culture, de la jeunesse et des sports

² BdE : Bureau des Études

Conformément aux textes régissant le conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie, ce dernier a été saisi par lettre en date du 21 mai 2026 par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, d'un projet de délibération relatif au plan jeunesse de la Nouvelle-Calédonie 2026-2034, **selon la procédure d'urgence**.

La commission de la culture, de la jeunesse et des sports, en charge du dossier, a auditionné les représentantes et représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les services et directions, les actrices et acteurs concernés par ce sujet³.

L'ensemble des contributions ont apporté un précieux concours aux travaux de la commission dont les conclusions vous sont présentées dans l'avis ci-après.

AVIS n°13/2026

I – PRÉSENTATION DE LA SAISINE

Le futur plan jeunesse de la Nouvelle-Calédonie pour la période 2026-2034 succède au premier plan concerté de 2019-2025. Il a été élaboré dans un contexte marqué par les fractures sociales et générationnelles révélées notamment lors des événements de mai 2024. Ce nouveau cadre stratégique vise à transformer la politique de la jeunesse en un levier de cohésion et de résilience.

L'évaluation du plan précédent a mis en exergue une "vision juste mais peu actualisée", handicapée par une absence de pilotage centralisé et un budget dérisoire (0,09 % du budget principal du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en 2025).

Le plan 2026-2034 rompt avec cette approche sectorielle pour adopter une vision systémique et océanienne, plaçant le jeune au centre d'un écosystème incluant la famille, la communauté et l'environnement. Les piliers majeurs de cette réforme incluent la création de **contrats locaux jeunesse (CLJ)** pour une territorialisation effective, la réactivation de **l'observatoire de la jeunesse** afin d'instaurer une culture du résultat, et le déploiement de dispositifs concrets comme **les contrats d'expérience jeunes (CEJ)** et les maisons de la réussite.

Il est ainsi structuré en 12 axes stratégiques majeurs conçus pour épouser l'intégralité du parcours de vie des jeunes.

Tel est l'objet de la présente saisine soumise à l'avis du conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie, selon la **procédure d'urgence**.

³ Cf. Document annexe

II – OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

En propos liminaire, **les membres de l'institution s'interrogent** sur la nécessité d'être saisi sur ce projet de délibération, selon la procédure d'urgence. En effet, comme expliqué lors de leur audition, les représentants de la DJS ont clairement indiqué avec professionnalisme, le temps long consacré à **la concertation pour l'élaboration** de ce plan qui vient donc **en opposition au temps de cette consultation** devant notre institution. Le CESE-NC se trouve donc, dans la délicate position, **de soutenir ce plan essentiel pour notre jeunesse, sans pour autant être perçu comme une simple chambre d'enregistrement, dès lors qu'il fait partie du processus législatif.**

A ce titre, l'institution émet des observations et des recommandations d'ordre général et spécifiques.

Il ressort que sur la forme du projet de délibération, le CESE-NC relève que l'exposé des motifs énonce 10 axes stratégiques alors même que le plan en annexe du projet de délibération en comporte 12.

Recommandation n°01 : corriger l'exposé des motifs et ajouter les 2 axes stratégiques manquant à savoir n°11 (ressources humaines de proximité) et n°12 (calendrier et jalons).

De plus, le CESE-NC considère que le plan jeunesse tel qu'exposé et expliqué aux membres contribue à faire des communes un acteur majeur du dispositif au travers **des contrats locaux de jeunesse (CLJ).**

A. Le CLJ, pivot de la refondation territoriale

Suite à la crise majeure de mai 2024, qui a violemment mis en exergue les fractures sociales et générationnelles du pays, le CLJ s'impose non plus comme une énième contrainte administrative, mais comme un véritable outil qui deviendrait "la colonne vertébrale" d'une refondation territoriale.

Il permet de traduire les orientations transversales du plan jeunesse NC 2026-2034, porté par le gouvernement devant le congrès de la Nouvelle-Calédonie. La réussite de cette trajectoire décennale repose sur trois ambitions de pilotage :

- **la territorialisation** : sortir des dispositifs "hors sol" pour adapter l'offre aux besoins réels des quartiers, des communes et des tribus.
- **la coordination** : rompre avec la fragmentation institutionnelle en plaçant la commune au centre de l'interface pays, provinces et acteurs locaux.
- **l'association** : opérer un changement de paradigme en faisant du jeune un "co-auteur" des politiques publiques, passant ainsi d'une politique subie à une politique pilotée.

Ce cadre stratégique ancre l'action communale dans la trajectoire de reconstruction du pays, transformant chaque CLJ en un pacte de confiance entre l'institution et sa jeunesse.

B. Le cadre stratégique 2026-2034 : fondements et ruptures

Pour garantir la pérennité des financements et la cohérence de l'intervention publique, l'action communale doit impérativement s'aligner sur les ruptures introduites par le nouveau plan. **L'institution note que ce cadre tend à rompre avec l'inefficacité structurelle du cycle précédent.**

les limites du plan 2019-2025	les ruptures stratégiques du plan 2026-2034
absence de pilotage centralisé et d'indicateurs de performance.	EPP ⁴ : culture du résultat "type privé" et pilotage par l'observatoire de la jeunesse réactivé.
budget dérisoire = seulement 0,09% du budget principal du GNC en 2025 / soit environ 50 millions de F.CFP ⁵ .	sanctuarisation des moyens et création du Fonds d'innovation jeunesse.
fragmentation des interventions et opacité des dispositifs.	approche écosystémique et guichet unique territorialisé.
actions correctives et "réparatrices" après-crise.	vision nouvelle axée sur l'autonomie et la résilience sociale.

En effet, les membres estiment que cette stratégie repose sur **une approche écosystémique profonde**, ancrée dans la vision océanienne de l'individu. Le jeune n'est plus considéré isolément, mais au centre d'interfaces en interaction constante avec :

- **la famille et les pairs** au premier cercle,
- puis **la coutume, la religion, les institutions** (école, commune) et
- **le territoire**,
- pour finir par le secteur du numérique et le reste du monde.

Toutefois, ignorer l'une de ces interfaces, notamment le poids du fait religieux ou coutumier, condamne toute politique publique à l'échec. Le CLJ est l'outil qui permet d'agir globalement sur cet écosystème.

Lors des auditions, il a été porté à la connaissance des membres l'importance **du secteur oecuménique en Nouvelle-Calédonie pour les jeunes**. En effet, les associations religieuses œuvrant sur l'ensemble du territoire calédonien ont été identifiées comme étant le dernier rempart pour aider les jeunes en déshérence alors que les autres acteurs institutionnels n'y sont pas parvenus. Toutefois, **le CESE-NC considère qu'un point de vigilance est nécessaire à ce niveau**, considérant la multiplicité des croyances et/ou des moyens mis en œuvre afin d'abuser d'une population en situation de fragilité et de faiblesse extrême (ex: dérive sectaire).

Recommandation n°02 : signaler toutes associations à tendance sectaires et/ou radicales.

⁴ EPP : évaluation des politiques publiques

⁵ source DJS / auditions du 03/06/2026

C. Architecture de gouvernance : les 4 niveaux de pilotage

Pour lever les ambiguïtés de compétences et éviter les doublons budgétaires, le déploiement du CLJ s'articule autour d'une hiérarchie claire garantissant la maîtrise politique locale.

- Niveau 1 : le pilotage stratégique (gouvernement et ses directions)

Le gouvernement, via la direction de la jeunesse et des sports et la future direction de la protection de l'enfance et de l'adolescence (PEA), fixe les orientations cadres. Ce niveau s'appuie sur le haut conseil de la jeunesse et des actions socio-éducatives (HCJASE), instance consultative élargie aux coutumiers et aux églises, pour garantir la cohérence réglementaire du pays.

- Niveau 2 : le pilotage territorial (les communes)

C'est le niveau de la reprise en main par la commune qui arbitre les priorités locales, mobilise les forces vives (associations, conseils de chefs de clan) et valide les plans d'actions annuels. Le maire devient le maître d'ouvrage de la politique "Jeunesse" sur son territoire.

- Niveau 3 : la coordination opérationnelle (comité technique et scientifique)

La cellule CLJ, conçue comme un comité technique et scientifique, assure l'animation. Elle ne remplace pas les structures existantes mais facilite les coopérations entre la MIJ, les écoles, les églises et les associations pour fluidifier les parcours des jeunes.

- Niveau 4 : la mise en œuvre (groupes projets thématiques)

Ces unités temporaires produisent des actions concrètes (ex : aménagement d'un espace de "co-working" en tribu, cellule de prévention de la délinquance). Elles s'éteignent une fois l'objectif atteint, garantissant souplesse et agilité.

D. Opérationnalisation du CLJ : de l'intention à l'action

Le CLJ ne commence pas par une signature, mais par un diagnostic territorial partagé. Ce préalable identifie les besoins critiques et les leviers communautaires mobilisables. Un contrat solide doit inclure un partenariat inter-institutionnel, un financement pluriannuel et, surtout, un volet participatif fiable.

La DJS propose **un accompagnement technique dès 2026**. En partenariat avec le cabinet ANYWAYS, une boîte à outils opérationnelle sera déployée pour les communes, comprenant : des tableaux de bord de pilotage, des fiches actions pré-formatées et des référentiels d'indicateurs de performance. Une stratégie de communication globale valorisera les initiatives communales à l'échelle du pays. Ainsi, **le CESE-NC remarque** que cette démarche s'inscrit totalement dans le cadre **d'une EPP efficace, efficiente, quantifiable et optimale**.

Après les émeutes de 2024, transformer le jeune "bénéficiaire" en "co-auteur" est une condition sine qua non de la résilience sociale. Impliquer la jeunesse dans la décision publique contribuera à reconstruire le contrat social et restaurer la confiance dans l'institution.

E. Axes thématiques prioritaires pour les communes

Chaque CLJ doit moduler ses axes selon qu'il s'adresse à une jeunesse de brousse (isolement géographique) ou des quartiers (stigmatisation sociale).

1. **présence éducative de proximité** : déploiement des "maisons de la réussite".
Cible : 1 structure pour 10 000 habitants en 2030.
 - **Le CESE-NC indique** que ce maillage réduit la fracture territoriale et prévient le décrochage scolaire en offrant un relais éducatif stable hors temps scolaire.
2. **insertion et économies d'avenir** : mise en œuvre des contrats d'expérience jeunes (CEJ) - Cible : 500/an.
 - **Le CESE-NC note** que l'investissement dans le capital humain par le "faire" transforme l'assistance passive en autonomie économique réelle.
3. **santé et bien-être (plan Do Kamo)** : cellules mobiles d'écoute en lien avec les coutumiers.
 - **Le CESE-NC considère** qu'en investissant dans la prévention communautaire, c'est la réduction des coûts sur la santé qui est l'objectif.
4. **citoyenneté et sécurité du quotidien** : consolidation des conseils locaux de jeunes.
 - **Le CESE-NC estime** que la médiation interculturelle et citoyenne constitue le premier levier de gestion des risques sociaux et de prévention des violences urbaines.
5. **équité et inclusion** : répartition des moyens selon les besoins diagnostiqués.
 - **Le CESE-NC explique** que le respect strict du principe d'équité limite l'exode des jeunes vers le grand Nouméa et soutient le dynamisme des communes de l'intérieur et des îles.

F. pilotage par la performance : suivi, évaluation et récits

Le plan 2026-2034 acte le passage d'une gestion de moyens à une culture du résultat. L'observatoire de la jeunesse, réactivé et doté d'une équipe pluridisciplinaire, devient le partenaire de la donnée pour la commune. Toutefois, les chiffres sont aveugles sans la réalité humaine.

Le pilotage du CLJ intègre des indicateurs narratifs essentiels :

- **collecte de récits de vie** : témoignages de jeunes ayant stabilisé leur parcours grâce au CEJ,
- **cartographie des dynamiques territoriales**: visualisation de l'apaisement des tensions par zone,
- **études de cas**: analyse fine des projets ayant généré un fort impact communautaire.

Calendrier de la phase 1 (2026-2027) :

- **2026** : réactivation de l'observatoire, signature des premiers CLJ pilotes et mise à disposition des outils DJS/ANYWAYS,
- **2027** : Déploiement massif des CEJ,
- **échéance annuelle** : La journée internationale de la jeunesse (JIJ) en août devient le rendez-vous annuel d'évaluation et de redevabilité devant les citoyens.

De fait, les membres déplorent, une fois de plus, l'absence de financements prévisionnels dans un projet de délibération. En effet, aucune action chiffrée n'est formalisée dans ce plan jeunesse, que ce soient en termes de mise en œuvre, d'exécution ou de réalisation.

Recommandation n°03 : assurer impérativement le plan jeunesse par un volet financier afin que les actions soient budgétées.

III- CONCLUSION DE L'AVIS N°13/2026

En conclusion, les membres relèvent que le plan jeunesse 2026-2034, attendu depuis longtemps, se veut également une réponse politique forte aux crises de 2024. Elle est fondée sur la confiance accordée aux jeunes et sur une alliance éducative renouvelée entre les institutions et les communautés locales. Sa réussite dépendra de **la pérennité de ses financements** et de **l'activation réelle des outils de gouvernance partagée**.

L'institution rappelle ses recommandations :

- **Recommandation n°01** : corriger l'exposé des motifs et ajouter les 2 axes stratégiques manquant à savoir n°11 (ressources humaines de proximité) et n°12 (calendrier et jalons);
- **Recommandation n°02** : identifier / signaler toutes associations religieuses suspectes (à tendance sectaires et/ou radicales);
- **Recommandation n°03** : assurer impérativement le plan jeunesse par un volet financier afin que les actions soient budgétées.

L'avis de la commission a été adopté à l'**unanimité** des membres consultés par **30 voix « POUR »** dont 9 procurations.

Suite aux observations de la commission et des débats menés en séance plénière, le CESE-NC émet un **favorable** à la majorité sur le projet de délibération relatif au plan jeunesse de la Nouvelle-Calédonie 2026-2034.

LE SECRÉTAIRE



Gaston POIROI

LE PRÉSIDENT



Jean-Louis d'ANGLEBERMES

Annexe : RAPPORT N°13/2026

- Nombre de réunions en commission : 1
- Adoption en commissions : **01/06/2026**
- Adoption en bureau : **02/06/2026**

Invités auditionnés (3) : au titre de la direction de la jeunesse et de sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS-NC) :

- monsieur Grégory ARMIEN, directeur,
- monsieur David ROBERT, chef du service jeunesse,
- monsieur Jean-Krist UKEIWE, coordinateur de plan jeunesse.

Observations par écrit (1) :

- province Nord (*arrivée hors délai*)

Invités n'ayant pu participer ou envoyer des observations par écrit (5)

- le sénat coutumier,
- Les provinces Sud et Iles Loyautés,
- les associations des maires (AMNC / AFMNC)

Au titre de la commission du CESE :

Ont participé aux travaux : messieurs Jean-Jacques ANNONIER, Louis-José BARBANÇON, Jean-Marc BURETTE, Bruno CONDOYA, Joseph DAHMA, Jean-Louis D'ANGLEBERMES, Richard KALOI, Robert LAKALAKA, Patrick OLLIVAUD, Gaston POIROI et Christian ROCHE.

Étaient présents et représentés lors du vote : messieurs Jean-Jacques ANNONIER, Louis-José BARBANÇON, Bruno CONDOYA (*procuration à monsieur BARBANÇON*), Joseph DAHMA, Jean-Louis D'ANGLEBERMES, Robert LAKALAKA, Patrick OLLIVAUD et Gaston POIROI (*procuration à monsieur d'ANGLEBERMES*).

Étaient absents lors du vote : messieurs Jean-Marc BURETTE, Richard KALOI, Christian ROCHE et Jonas TEIN.